



HAL
open science

Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable [= Reconsidering Urban Areas in the Sustainability Age]

Philippe Hamman

► **To cite this version:**

Philippe Hamman. Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable [= Reconsidering Urban Areas in the Sustainability Age]. Questions de communication, 2014, 25, pp.81-101. 10.4000/questionsdecommunication.8952 . hal-04622855

HAL Id: hal-04622855

<https://hal.science/hal-04622855>

Submitted on 24 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable

Reconsidering Urban Areas in the Sustainability Age

Philippe Hamman



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/8952>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.8952](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.8952)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 août 2014

Pagination : 81-101

ISBN : 978-2-8143-0209-9

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Philippe Hamman, « Repenser la ville à l'heure des injonctions au développement durable », *Questions de communication* [En ligne], 25 | 2014, mis en ligne le 01 juillet 2016, consulté le 01 décembre 2023.

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/8952> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.8952>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

PHILIPPE HAMMAN

Sociétés, acteurs, gouvernements en Europe

Université de Strasbourg

F-67084

phamman@unistra.fr

REPENSER LA VILLE À L'HEURE DES INJONCTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résumé. — L'article interroge l'enjeu de la diffusion des références au développement durable (DD) dans les espaces urbains, particulièrement dans les grandes villes, en partant d'un certain nombre d'énoncés courants pour les confronter à la complexification des pratiques actuelles. À l'heure d'un fait urbain « mondialisé », au cœur du discours de la durabilité, le rapport global-local masque une problématique pluriscale à la fois de circulation et de territorialisation qu'il convient de déplier. Plus précisément, nous cherchons à comprendre comment et à travers quels acteurs le DD urbain est mis en mots, autour de quatre principaux registres d'énonciation et de pratiques : ville recyclable, ville compacte, ville mixte et ville participative, qui s'avèrent souvent en tension entre eux.

Mots clés. — Ville, développement durable, environnement, global, local, territorialisation, récit.

Le succès du répertoire du développement durable (DD) dans les espaces urbains, et particulièrement dans les grandes villes, s'impose sans conteste : que l'on évoque l'économie sociale et solidaire, la mobilité partagée, la mixité sociale, les éco-quartiers ou, au contraire, l'expansion des villes, les circulations automobiles, la pollution, la gentrification, on ne tarde pas à associer ces questions, d'une façon ou d'une autre, à une injonction au « durable » (Hamman, 2012b). Pourtant, la sociologie urbaine éprouve quelque difficulté à s'emparer de cet objet. Le flou qui l'entoure se devine à l'aune des enjeux cités et interroge le chercheur quant à l'ambiguïté sémantique du DD. Plutôt que d'y voir une contrainte indépassable, nous la considérons comme un point de départ. Cette posture a pour intérêt de décaler le regard par rapport à un certain nombre de clivages qui sont souvent rapidement « enregistrés », routinisés. À l'heure d'un fait urbain « mondialisé » (Lévy, 2009 ; Lussault, 2009 ; Stébé, Marchal, 2009), le rapport global-local, au cœur du discours de la durabilité, est l'une de ces oppositions – comme court/long terme, principes/applications, etc. Il fournit notre seconde accroche initiale : souvent mobilisée, l'invite « *think globally, act locally* » masque une problématique des échelles qu'il convient de déplier.

Le paradoxe apparent qui ressort de cette double entrée – le flou et le durci à la fois – s'éclaire dans un mouvement dialectique à la fois de circulation et de territorialisation de la notion de DD comme de ses pratiques, ces deux dimensions théorique et applicative se révélant indissociables¹. Il ne s'agit donc pas tant de confronter les pratiques actuelles de production de la ville et la diffusion des références au DD, car ce serait reproduire le dualisme théorie/pratique (Hamman, Blanc, 2009) et conclure sans surprise au « retard » des mises en application, mais bien de comprendre comment la ville est repensée à l'heure des injonctions au « durable ».

Cette trame conduit à formuler deux axes de problématisation. Nous partons de la question spatiale, ou comment la pluralité des références se révèle ouverte à des appropriations territoriales qui transforment le cadre de pensée et d'action en retour. Dès lors, la « ville durable » se lit comme terrain à penser plutôt qu'oxymore radical et l'on peut saisir, dans le processus pluriscalaire de diffusion et de filtrage, comment et pourquoi le DD urbain est mis en mots, suivant quelles filiations et quelles conflictualités ou transactions, autour de quatre principales énonciations : ville recyclable, ville compacte, ville mixte et ville participative, et ce, nécessairement, à différents échelons cognitifs et pratiques. Finalement, ceci permet de cerner les échelles de concrétisation de la « ville durable » comme motifs de légitimité à agir et à en tirer des bénéfices politiques pour les décideurs locaux.

¹ Dans le sens aujourd'hui utilisé par de nombreux acteurs, de deux dimensions théorique et applicative indissociables, l'expression « *think globally, act locally* » peut être rapportée à la pensée de Patrick Geddes (1915) en urbanisme.

Le développement durable urbain ou le succès d'une notion floue

Le DD est loin de constituer une table des lois (Ascher, 1998 : 74-76), mais parvient à devenir un identifiant fédérateur. Comprendre le travail de territorialisation des principes du DD par rapport à une action publique locale souvent sectorisée suppose de restituer, d'abord, la complexité d'un « mot-valise ». Comme l'a écrit Marcel Jollivet (2001), « si l'on établissait un hit parade du vocabulaire sociopolitique contemporain, nul doute que l'expression "DD" arriverait très bien placée, si ce n'est en tête du classement, dans ces deux dernières décennies ». On peut émettre l'hypothèse que cet énoncé s'est d'autant plus imposé auprès de nombre de décideurs, de techniciens et de professionnels de la ville, mais aussi de la société civile, qu'il ne fait justement pas l'objet d'une définition précise. Le paradoxe de la « force du flou » a été explicité par Luc Boltanski (1982) relativement à la constitution des groupes sociaux. Loin d'être un obstacle à sa diffusion, l'imprécision qui entoure le DD rend le thème apte à fédérer des expériences peu compatibles dans leurs déterminants, par un « effet barbe à papa » relevé en sociologie de la communication (Neveu, 1994 : 88 sq. ; la métaphore est empruntée à Erving Goffman). Olivier Boiral et Gérard Croteau (2004) ont évoqué un « effet Tour de Babel », c'est-à-dire l'idée d'un réseau convergent auquel chaque acteur prendrait part avec ses compétences et ses outils, qui seraient compris par tous les autres. Il s'agit précisément de voir en quoi la diversité des signifiants du DD favorise son appropriation au niveau des collectivités locales, et en quoi cette territorialisation vient repositionner l'énoncé, entre procédures et contenus.

La durabilité comme « mot-valise »

Les qualifications proposées par différents chercheurs sont tout à fait significatives. Par exemple, Yannick Rumpala (2009 : 39-40) parle d'une « forte dimension rhizomatique » du DD, explicitant « le répertoire de thèmes qui la sous-tend renvoie au déploiement d'un réseau de significations, avec des branches qui se développent plus ou moins facilement, qui sont plus ou moins solides ». Quant à Olivier Godard (1994 : 120), il y voyait « une nouvelle ressource rhétorique largement admise [...] à la disposition de toutes sortes d'actions, soit dans les jeux existants où ils se trouvaient déjà en rapport, soit sur la nouvelle scène que la thématique du DD fait surgir ». Et Jacques Theys (2000) de pointer « la confusion des (bons) sentiments ». Cette pluralité de sens du DD urbain est d'autant plus forte qu'elle s'entend à un double niveau : entre secteurs d'intervention, mais aussi entre échelles de perception et d'action, à la fois spatiales (global/local) et temporelles (court/long terme).

Le premier niveau a été le plus étudié, situant le DD à l'intersection des préoccupations économiques, environnementales et sociales (les « trois piliers »). D'emblée, cet objectif conduit à des contradictions internes. Comme l'écrivent Stéphane Leyens et Alexandra de Heering (2010 : 13), il y aurait là « un véritable trilemme – l'impossibilité de résoudre une équation à trois termes ». Deux approches différentes du DD peuvent alors être distinguées, instrumentale ou holiste. La première envisage deux piliers comme des moyens à l'appui d'une cause représentée par le troisième. Par exemple, dans le cas d'une aire protégée ou de la promotion de la biodiversité en milieu urbain, les dimensions économique et sociale sont mises au service de l'écologie. Un impératif prime sur les autres, moyennant la légitimation du registre englobant du DD. Dans la conception holiste, la priorité attribuée à un pilier du DD doit permettre de répondre à l'ensemble des trois dimensions. Évoquer ainsi la justice sociale en termes d'accès aux aménités urbaines viendrait rencontrer le développement économique local autant que la conscience écologique (les inégalités environnementales).

La question de la production de transversalité se dégage de la sorte. D'autres auteurs proposent de distinguer entre « durabilité pure » et « durabilité élargie », selon qu'il s'agit d'enjeux relatifs au « survivre ensemble » (c'est-à-dire les conditions nécessaires à ce que l'humanité soit pérenne) ou au « (mieux) vivre ensemble », autour de l'équité économique, sociale et environnementale et de la « qualité de vie » (Zuindeau, 2000 : 38 ; Theys, 2000 : 255-259). On est donc en présence d'une diversité de discours et de définitions parmi les promoteurs comme parmi les analystes du DD. Simultanément, cette « ambiguïté stratégique » (Leitch, Davenport, 2007) sert et dessert la diffusion et les appropriations de la « ville durable ». L'ambivalence permet d'associer des acteurs en partie rivaux – « Le projet n'a pas besoin d'être cohérent pour être mobilisateur » (Rumpala, 2009 : 61) –, tout en complexifiant les références de légitimation. Dès lors, le DD urbain quitte le surplomb de la solution qui viendrait réconcilier des principes jusqu'alors éclatés voire opposés. Il se lit davantage comme une « énigme » (Theys, 2001).

Une énigme multiscalaire : la ville confrontée à la territorialisation du DD

Longtemps, la ville est apparue comme un objet rétif à l'« écologiquement correct ». Institutionnellement, le terme de « ville durable » se repère pour la première fois en 1988 dans un programme de l'Unesco consacré à l'écologie urbaine (« Man and Biosphere » – MAB). Comme l'explique Cyria Émélianoff (2010 : 179), « le caractère inédit de la problématique de la ville durable tient à une articulation scalaire qui la distingue des approches de l'écologie urbaine : l'intergénérationnel, mais surtout les problèmes d'environnement global, redimensionnant les solidarités, se sont imposés ». Désormais, le DD s'apparente à un levier de transformations des politiques locales à travers un effort de cohérence entre différents services et entre plusieurs échelles d'action. Or, le principe des échelles

est que, quand le point de vue change, la réalité et les faits observés également : ce qui apparaît à une échelle disparaît à une autre (Desjeux, 2004). C'est la représentation de la carte routière, selon que l'on a une carte de la France, d'une région, le plan d'une ville, etc. D'ailleurs, la dimension opératoire de ce mode d'analyse a été suggérée par certains acteurs au cours de nos enquêtes (Hamman, Blanc, 2009). Un chargé de mission du Grand Lyon expose les niveaux de pertinence des indicateurs de DD urbain construits localement en recourant à la métaphore d'une « pyramide lumineuse » :

« À la base, on a 150-160 petites diodes, qui nous font chacune une petite lumière qui éclaire un petit sujet, [...] un aspect précis. Mais ensemble, toutes ces diodes, ça fait une guirlande lumineuse qui éclaire assez bien. Mais, par contre, on ne voit pas toutes les ampoules d'un coup. On voit une guirlande. Par-dessus, on va mettre une trentaine d'ampoules, où on commence à pouvoir compter les ampoules, identifier, avoir une vision synthétique. Et par-dessus, on met six ou huit grands projecteurs » (Lyon, 07/11/07).

Ces dynamiques appuient le caractère non fractal du DD, au cœur de la problématique de sa territorialisation : les enjeux de durabilité ne sont pas identiques entre les villes, parce qu'il ne s'agit pas de la simple transposition d'un invariant. De plus, *in abstracto*, le risque et la contrainte écologiques font sens à l'échelle globale de la planète. Selon Olivier Godard (1994 : 316), « aux autres niveaux, des échanges, des substitutions et des déséquilibres sont possibles et les contraintes écologiques sont relatives. En ce sens, le DD n'est pas fractal ». Une contrainte de portée absolue au niveau planétaire (par exemple, le réchauffement climatique, qui peut menacer l'homme) ne l'est pas forcément au niveau local. On ne peut imaginer, sur un lieu précis, une activité sociale sans impact écosystémique, ce qui conduit, en DD, à une approche relationnelle ou compensatrice d'un territoire à un autre et en leur sein. La ville ne peut être pensée comme un en-soi, pas plus que la place de la « nature en ville » (Wintz, 2008) : par définition, elle correspond à une concentration d'activités et de population sur un territoire limité, qui transfère des externalités vers les écosystèmes voisins (interdépendance urbain-rural) et, plus largement, impacte les systèmes socio-économiques et écologiques mondiaux. En développement durable, l'enjeu consiste à intégrer des espaces de référence et d'action multiples, sachant que, quand l'échelle change, le type de durabilité également : « Les scènes du DD ne peuvent donc être que des scènes d'articulation et de rencontre entre des composantes "descendantes" visant à représenter localement des exigences émanant d'autres niveaux, et des composantes "ascendantes" reflétant dans leur diversité les conditions du mieux-vivre ensemble local » (Godard, 1997 : 35).

De plus, le niveau « local » mérite d'être décomposé. Fréquemment, une première échelle d'action en DD urbain correspond à la collectivité territoriale elle-même, afin de se poser comme « modèle », vitrine de l'application des principes du DD, qu'il s'agit ensuite de penser en termes de possibilités techniques et d'acceptation sociale dans un cadre plus large : celui d'un îlot, d'un quartier, de la ville ou de la métropole (Hamman, 2011a). L'entrée par les échelles spatiales se conjugue alors avec des échelles temporelles. Le DD rentre souvent dans les services avant de rentrer dans les projets urbains. Une convergence s'observe ici avec la genèse internationale

du registre du DD, qui a été initialement un produit institutionnel – il suffit de penser au rapport élaboré par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Onu (1987) dit « Brundtland » (du nom de Gro Harlem Brundtland, présidente de la commission) –, puis s'est progressivement étendu à d'autres univers (Zaccà, 2002). De là, se dégage un balancement entre « DD de l'institution » et « DD de la ville » (Hamman, Blanc, 2009). Ces versants ne sont pas séparés, mais le processus fait sens et n'est pas simplement linéaire.

Le registre de la « mobilité durable » dans les déplacements urbains l'illustre. Celle-ci se conçoit à la fois à l'échelle du territoire de compétence de la collectivité porteuse et au niveau de cette dernière en tant qu'organisation. La mise en avant d'une politique locale d'« éco-mobilité » à Strasbourg traduit ce double répertoire interdépendant. Dans son volet territorial, l'écomobilité est construite à l'échelle élargie de l'agglomération : la communauté urbaine « s'inscrit résolument dans une approche globale à la hauteur des besoins de mobilité d'une grande agglomération » (*CUS Magazine – CM* –, 30, 02/06/06, p. 14). L'écomobilité est présentée comme un ensemble d'initiatives « cohérentes et pragmatiques » privilégiant les changements d'habitude : encourager à prendre le tram et le vélo ou à pratiquer l'autopartage et le covoiturage. Le renforcement de l'offre en parkings relais tram et la réorganisation des zones de stationnement comptent parmi les principales mesures (*Strasbourg Magazine – SM* –, 174, juin 2006 ; *SM*, 180, 01/02/07 ; *CM*, 32, 02/06/07). Ces actions visant à toucher les habitants – à commencer par la production du slogan « Écomobilisons-nous » – s'accompagnent d'un travail interne, sur les services. Les magazines strasbourgeois le font également savoir :

« À Strasbourg, les agents de la Ville et de la Communauté urbaine se sont également convertis à l'écomobilité. Outre les poids lourds employés pour la collecte des ordures ménagères (18 véhicules circulent au gaz naturel de ville), le parc véhicule affecté aux déplacements professionnels se compose de 1 000 vélos [...], de 62 voitures au GPL [gaz de pétrole liquéfié], 63 au GNV [gaz naturel de ville] et 52 électriques, 200 scooters, 6 "tri-cycles", et met à disposition des cartes d'abonnement de bus-tram pour les déplacements professionnels » (*CM*, 33, 04/06/07, p. 18).

En même temps, le DD apparaît clivé autour d'un rapport global/local tenant à la définition de principes confrontés à leur applicabilité pratique. On dispose d'analyses monographiques de grandes aires urbaines européennes – par exemple, Hanovre, Barcelone, Copenhague et Naples dans l'ouvrage dirigé par Lydie Laigle (2009). Dans les années 90, les initiatives lancées en DD y sont partielles et d'abord « curatives », singulièrement dans les domaines de l'habitat social et de la mobilité durable. Les articulations ne sont progressivement prises en compte que par la suite. Par exemple, dans la région métropolitaine de Barcelone, les plans directeurs de mobilité sont conçus en liaison avec les documents d'infrastructure et d'énergie, eux-mêmes intégrant les plans d'usage des sols. La « ville durable » se définit comme un dilemme social : elle implique des « compromis locaux d'urbanisation », c'est-à-dire des transactions territorialisées, suivant un « long processus de maturation » (*ibid.* : 261).

Or, la dimension proprement territoriale du DD ne fait pas consensus parmi les chercheurs. Pour un premier groupe d'auteurs, dont Olivier Godard (1997), le DD a comme propriété première d'être non fractal : il varie, en termes d'objectifs et de moyens, en fonction des échelles d'appréhension et d'action. À ce titre, l'échelle urbaine peut supporter des déséquilibres relatifs en fonction des différents piliers du DD, dans la mesure où l'on estime qu'« un équilibre puisse être trouvé à l'échelle mondiale par des processus qui soient localement déséquilibrés ou dommageables » (*ibid.* : 36). Une posture différente est notamment exprimée par Jacques Theys. Pour lui, agir en DD suppose de privilégier les scènes locales, comme les villes, afin de mobiliser concrètement les acteurs dans des dynamiques transactionnelles, justement pour intervenir sur des problématiques globales :

« Beaucoup de problèmes sont à la fois globaux et locaux – ce qui laisse espérer un “double dividende” des politiques locales. D'autre part, une intervention à l'échelle territoriale a probablement plus de chance d'être efficace qu'au niveau global – dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir; les actions plus commodes à contrôler et les interdépendances entre acteurs plus aisées à prendre en compte » (Theys, 2002).

De ce débat, on retient un double enjeu. D'abord, il s'agit de qualifier les voies et les filtres de la territorialisation d'une notion « fourre-tout », en rapport à la production de traductions concrètes et acceptables, à la fois techniquement, politiquement et socialement. Or, on le sait, le processus de traduction repose analytiquement sur deux phases distinctes (Callon, 1986 : 169) : celle de fabrication d'une connaissance partagée des questions en jeu, puis celle véritablement opérationnelle. Schématiquement, la première phase a été lue comme ascendante (produire une mise en commun cognitive), alors que la seconde serait descendante (passer d'une norme générale à sa mise en œuvre locale). Plutôt qu'un unique modèle vertical, ce sont toutes les adaptations à chaque fois nécessaires qui démontrent une hybridation qui n'est jamais une simple transposition. À ce titre, Jacques Theys (2002) traite du territoire comme « brique de base du DD », c'est-à-dire l'unité à partir de laquelle s'organise l'architecture multiscalaire de la durabilité, devant associer les espaces urbains et le cadre mondial ainsi que les échelles intermédiaires.

Puis, la dissonance global/local correspond à des niveaux de définition et d'appréhension des cadres de pensée et d'action qui ne coïncident pas pleinement, notamment en fonction des échelles. Jacques Theys et Cyria Émélianoff (2001 : 132) remarquent :

« Une ville durable doit-elle d'abord contribuer à la solution des grands problèmes mondiaux – au prix éventuel de sa croissance – ou plutôt s'assurer de la viabilité à long terme de son propre développement ? Il ne s'agit pas là seulement d'une querelle sémantique ni même d'un conflit de priorité, mais de la difficulté profonde, plus exacerbée qu'ailleurs, à articuler plusieurs représentations, à l'évidence différentes, du territoire et de l'action politique ».

De fait, les acteurs publics se positionnent d'emblée par rapport aux compétences qu'ils détiennent. Cet extrait d'entretien relatif à la part des espaces verts dans l'action de la communauté d'agglomération de Montpellier l'atteste :

« – On n'a pas la compétence "gestion de la voirie". On finance principalement des opérations qui sont plus des contrats de plan, donc gérées par d'autres maîtres d'ouvrage, que ce soit l'État ou le département, et on n'intervient que dans le cadre du réseau d'agglomération.

– La seule opération communautaire qu'on ait faite : il y a un beau terre-plein central planté et deux rangées d'arbres... Voilà, on a fait ce qu'on a pu ! » (techniciens, Montpellier, 28/02/07).

Pour autant, nombre de politiques relèvent de plusieurs collectivités. Un exemple tient aux domaines de l'eau et de l'énergie à Montpellier : « Il y a une délégation à l'énergie pour les bâtiments publics, mais ça ne nous empêche pas d'intervenir dans le débat public. L'eau, pour l'assainissement, c'est l'agglomération ; pour l'approvisionnement en eau potable, c'est nous », expose un élu vert (Montpellier, 01/03/07). Les travaux d'écologie urbaine (Barles, 2002) ont montré l'enjeu de l'association entre une durabilité « interne » et « externe » à un espace donné par rapport à l'interdépendance entre territoires en DD. Travailler ensemble passe par des apprentissages et des expérimentations pour que se dégagent des compromis de coexistence. Idéalement, le meilleur DD est celui dont on ne parlerait pas parce qu'il irait de soi et ne nécessiterait aucune intervention spécifiquement dénommée. Si le répertoire du DD urbain est mobilisé (comme, avant lui, celui du développement local, du travail social, etc.), c'est bien en réponse à une situation problématique. On voit apparaître une logique de légitimité « par défaut » ou « à crédit », pensée en permanence par rapport à d'autres institutions, en se réclamant de plus d'efficacité possible et à venir, plutôt que d'expériences de long terme et mesurables (Leresche, Nahrath, 2011 : 339). La construction légitimante se fait par les *outputs* des politiques urbaines plus que par les *inputs* (comme les grands principes démocratiques).

Si le DD constitue une préoccupation de l'opinion publique, les dispositions à agir concrètement sont bien moins répandues ; c'est vrai du mobile environnemental par le passé déjà (Mormont, 1994 : 230-231). La sensibilité au DD repose en partie sur des catastrophes et des risques majeurs : les explosions nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima pour les risques technologiques, le tsunami de décembre 2004 en Asie pour les dérégulations climatiques, etc. Leur intégration dans les politiques territoriales en DD n'a rien de naturel (Casteigts, 2008). L'étude de Carole Waldvogel et Sandrine Glatron (2008) sur la pollution en milieu urbain à Strasbourg à travers les représentations des habitants, le suggère. Comme indicateur, l'indice *ATMO*² donne lieu à une cartographie élaborée. Encore faut-il savoir ce qui est mesuré : la qualité de l'air ou, au contraire, son niveau de pollution, etc. Les auteures relèvent les confusions qu'induit l'outil de modélisation par rapport aux perceptions des personnes interrogées : les cartes qui montrent davantage de concentration de certains polluants dans des zones rurales alsaciennes qu'à Strasbourg vont à l'encontre de représentations courantes ville/campagne. Elles sont donc difficilement « lisibles » et appropriables par les habitants, car elles sont

² Indicateur global de la qualité de l'air, l'indice *ATMO* concerne toutes les grandes agglomérations françaises. Son mode de calcul est défini au niveau national par un arrêté du ministère de l'Écologie du 22 juillet 2004.

fondées et construites à partir d'un savoir expert. Il y a là un paradoxe tandis qu'on assiste à une individualisation des politiques d'environnement et de DD urbain (Salles, 2006) – en l'espèce, l'appel au citoyen actif pour agir sur la pollution de l'air. Cela s'explique par la confrontation entre les modes expert et profane de connaissance des enjeux de la « ville durable » et des voies d'action en la matière.

La mesure des impacts des actions de DD urbain arrive au premier plan. L'invocation de l'efficacité passe par le discours de la preuve des modifications introduites dans les politiques urbaines. Cette montée en force de l'évaluation en DD peut s'interpréter par la convergence de deux facteurs. D'une part, l'avènement d'une « modernité réflexive », évoquée par Ulrich Beck (1986), s'accompagne d'un besoin de développer des instruments de connaissance et de prévision face à la prise de conscience des risques corrélés aux activités de l'homme. D'autre part, il y a l'importance donnée par les décideurs à la dimension procédurale pour construire une substance au DD urbain (Lascoumes, 2005). Il n'y a pas que des contenus qui permettent de qualifier la « ville durable », mais aussi des vecteurs, des modes de dire, de faire et de le faire savoir, que les élus et les techniciens produisent puis s'en réclame, à l'instar du répertoire participatif (Hamman, 2012b).

Le développement durable urbain mis en mots

Lorsque la revue *Espaces et Sociétés* consacre un dossier à la « ville durable » (Levy, Emelianoff, 2011b), l'éditorial (Levy, Émelianoff, 2011a) mentionne clairement : « Disons-le tout de suite, la "ville durable" n'existe pas encore [...] ni théoriquement dans sa capacité à se projeter dans le long terme, ni dans son application. [...]. C'est pourquoi [...] nous préférons parler de villes en transition vers cette "ville durable" souhaitée » (*ibid.* : 12). Néanmoins, on peut souligner que la diffusion de ce référentiel renvoie à l'affirmation de quelques grands principes comme la densité urbaine, la sobriété énergétique du bâti et la participation citoyenne (Da Cunha *et al.*, 2005 ; Mathieu, Guermont, 2011), le tout enchâssé dans un vocabulaire communicant.

Par exemple, dans le cas lillois, le thème du « vivre ensemble » est présent comme fil rouge de la politique municipale : « Ce que Martine Aubry indique : "un nouvel art de vie, un nouvel art de vivre ensemble", pour moi c'est assez fondamental, cette recherche du "vivre ensemble" » (adjointe au maire de Lille chargée du DD, 06/06/07). Les déclinaisons du DD prennent alors une coloration plus « sociale ». Interrogée en 2007, l'élue évoque la précédente campagne municipale dont un slogan fort était « Co-produire un développement durable et solidaire ». Le développement solidaire est généralement compris comme intégré au DD ; aussi est-ce bien une marque de priorité : « Même si on peut comprendre que dans le DD il y a la solidarité, on l'oublie un peu trop souvent en route et c'est pour ça que j'insiste sur ce point-là » (*ibid.*). De la même façon, la « co-production » est l'énoncé local correspondant à la dimension participative du DD : « Je parle de co-production : des idées innovantes,

décoiffantes, viennent souvent de la société civile. Et tout l'enjeu de la politique, c'est de sortir ces idées pour les rendre crédibles, faisables, et non pas de rester dans la marginalité, l'expérimental » (*ibid.*). De ce fait, les contextes locaux sont de première importance et les contenus variables : la territorialisation du DD multiplie les figures, parfois concurrentes, de la « ville durable » ; et ceci questionne sa dimension de mise en cohérence de l'action publique en tant que récit. Le positionnement à plusieurs échelles se retrouve de la sorte.

Quelles figures de la « ville durable » ?

La notion de « ville durable » peut être considérée à la fois comme une traduction du DD urbain et comme un des moyens d'inscrire des politiques dans une telle perspective. *In concreto*, elle correspond d'abord à un élargissement du répertoire environnemental : la « nature en ville » et la végétalisation, la promotion de l'intermodalité dans les déplacements urbains comme alternative à la voiture en ville, etc. (Hamman, Blanc, 2009). Mais, à ce niveau déjà, il n'y a pas pleinement consensus. Par exemple, que penser de la « nature en ville » ? Le verdissement des espaces publics est devenu une sorte de constante en DD urbain. Pour autant, engazonner les emprises des lignes de tramway, ce qui est devenu courant dans les grandes villes (Hamman, Blanc, Frank, 2011), est très consommateur d'eau ; peut-on alors prétendre conduire une action environnementale pour une « ville durable » ? Les effets des parcs urbains et des espaces verts sur le climat local ne font pas l'unanimité non plus. L'aspect de lutte contre les îlots de chaleur en centre ville a été étudié dès les années 80 (Escourrou, 1991), mais la portée de cet impact positif reste différemment appréciée et la temporalité nécessaire (croissance des arbres...) doit aussi être intégrée.

Dès lors, différentes définitions ont été proposées, qui mettent l'accent sur tel ou tel aspect, et se multiplient à mesure qu'une pluralité de disciplines académiques s'intéressent aux problématiques de la « durabilité » urbaine (Aguirre, 2002). Il serait vain de se lancer dans un inventaire. Toutefois, on peut observer quelles caractéristiques de la « ville durable » se retrouvent le plus souvent.

Yves Grafmeyer et Jean-Yves Authier (2009 : 11-16) ont dégagé trois dimensions distinctives des espaces urbains : la *rencontre*, car la ville est faite de « proximités souhaitées, [...] subies, ou simplement inopinées » ; la *mosaïque*, renvoyant à une « vie sociale qui se complexifie et se différencie », en termes d'activités comme de populations ; la *centralité*, car la ville correspond à un agencement d'activités et de groupes interdépendants et régulés, d'où émanent des fonctions et des lieux centraux.

Par rapport à ce triptyque « classique », les principales figures de la ville qui se dégagent dans l'association au « durable » sont les suivantes – en actualisant l'étude de Graham Haughton (1997) : la « ville recyclable », suivant une inspiration économique, c'est-à-dire en mesure de se renouveler sans nécessiter des investissements croissants et sans induire de troubles dans ce processus (K'Akumu,

2007) ; la « ville compacte », face à l'expansion et à l'éclatement des aires urbaines (et donc la consommation de l'espace) ; la « ville mixte », pour répondre aux travers des ségrégations socio-spatiales, et notamment à la « ville à trois vitesses » repérée par Jacques Donzelot (2004) ; la « ville participative », autour de dispositifs de démocratie locale censés mobiliser activement le citoyen (Blanc, 2009).

Ces quatre figures ne sont pas des déclinaisons complémentaires ; au contraire, elles sont fréquemment en tension et chacun de ces énoncés donne lieu à débats. Le premier pose la question de l'anticipation dans les politiques urbaines en DD. La « gestion économe » de l'espace urbain signifie-t-elle de s'orienter vers des économies de moyens ou de prôner des investissements tournés vers des équipements favorisant des pratiques plus « durables » ? La réalisation de lignes de tramway le fait comprendre : développer un nouveau quartier dans une ville en le reliant d'emblée au centre par une desserte de tram peut être interprété comme de l'extension urbaine ou l'anticipation d'une offre de transport alternative à la voiture... (Hamman, Blanc, Frank, 2011 : 103). Le second ne fait non plus l'unanimité : la densification ne suscite guère l'adhésion des habitants et l'attention à la « nature en ville » conduit à une aire urbaine plus verte mais plus étendue (on pense aux « trames vertes », aux espaces de protection de la biodiversité, etc. : Hamman, Piquette, 2011). Quant à la « mixité sociale », elle fait l'objet de critiques : les décideurs se préoccuperaient davantage de favoriser dans le logement social les classes moyennes solvables que de s'attaquer à la précarité et à l'enfermement dans certains quartiers (Blanc, 1996).

Enfin, la participation aux politiques urbaines peut parfois se résumer à une simple information des habitants et des riverains (Hamman, Blanc, 2009 : 153-180), et cela alors même que certains identifient la démocratie comme un quatrième pilier du DD, à l'instar de cette responsable associative lilloise : « On a aussi à faire ce travail de conviction, voire d'arbitrage des pouvoirs publics quand il y a des intérêts divergents. C'est le quatrième pilier du DD ! Généralement, on définit le DD à la croisée de l'environnemental, de l'économique et du social. La démocratie est un pilier indispensable » (Lille, 05/06/07). Cette tendance se retrouve dans la littérature. André Petitat (2012 : 221) en fait même le troisième pilier du DD, en lieu et place du social, écrivant : « La configuration normative du développement durable (DD disent certains) [...] se trouve au carrefour de plusieurs dimensions, dont les trois principales sont l'économie (Développement), l'écologie (Durable) et la politique (Démocratie) ». Plus largement, de nombreux analystes soulignent que la mise en œuvre de politiques locales en DD passe par des modes collectifs de délibération et de transaction (Zuindeau, 2010). Là encore, ceci traduit une élasticité notionnelle dont les acteurs et praticiens font usage. Le DD urbain relève d'une mise en rapport d'impératifs *a priori* éloignés, qui rejoint le répertoire également protéiforme de la gouvernance locale (Blanc, 2009). Dans un contexte de pluralisation des systèmes d'acteurs, la constitution et le maintien d'une capacité politique à l'échelle d'une ville ou d'une agglomération ne passe pas uniquement par le contrôle des positions électives (Dormois, 2006). Dans le lien posé entre démocratie, gouvernance et DD, il en va incidemment de la capacité des institutions

démocratiques à évoluer (O’Riordan, 1996) et de réflexions procédurales – et non simplement substantielles, on l’a dit – sur des modes d’association de groupes aux positions non directement convergentes. Ces registres se nourrissent mutuellement.

Pour montrer la diversité des entrées et l’absence de paradigme unifié, on peut également souligner la palette des définitions possibles au sein d’une même approche, à l’exemple des lectures socio-économiques de la « ville recyclable ». On distingue au moins trois grilles d’analyse. La première prône un développement stimulant la capacité locale à satisfaire les besoins fondamentaux. C’est la « ville autosuffisante », selon David Morris (1982) et, en France, Ignacy Sachs (1981). Par extension, les tenants de la durabilité comme décroissance se retrouvent dans cette filiation. La deuxième lecture renvoie à une ville non prédatrice des territoires voisins (en particulier ruraux), c’est-à-dire qui n’exporte pas ses coûts de développement et accepte de penser les interactions avec son milieu (Wintz, 2008). Enfin, une troisième posture met l’accent sur les effets d’impulsion du dynamisme économique urbain et des échanges propres aux villes, ce qui permettrait l’intégration des trois piliers du DD (Camagni, Gibelli, 1997).

De plus, une controverse récurrente porte sur l’hypothèse de continuité ou de discontinuité du DD par rapport aux modes de fabrique de la ville. Un premier groupe de travaux met en doute la nouveauté du registre de la « ville durable ». Il connaît deux déclinaisons principales. Soit que l’on y voit un écran de fumée – « une utopie politiquement correcte », écrit Bertrand Morvan (2000 : 101) pour qualifier, selon lui, la « dégradation d’une vision utopique en discours idéologique », par rapport à la poursuite de la mondialisation et de la globalisation économique. C’est notablement la position des tenants de la décroissance, à l’exemple de la formule de Serge Latouche (2003) « À bas le DD » : il n’y aurait là qu’un habillage de programme collectif alternatif. Soit que l’on interroge le DD comme un nouvel avatar des références aménagistes et urbanistiques pour promouvoir la « qualité de vie » en ville face à l’étalement urbain, aux pollutions et aux nuisances. Certains soulignent que bien des objectifs de l’« urbanisme durable » s’apparentent à des conceptions antérieures de la ville (Guermond, 2006). Par exemple, l’urbanisme fonctionnel des années 50, tout « fordiste » qu’on puisse le qualifier, se voulait constituer une amélioration des conditions de vie en ville par rapport aux « taudis ».

Le second mode de lecture présente une parenté davantage marquée avec la sociologie rurale, et non uniquement la ville, à partir de deux types de réflexion : d’une part, des travaux sur le couple de tensions développement/environnement – notamment Ignacy Sachs (1981) sur l’« éco-développement » ; d’autre part, des recherches de ruralistes investissant la question naturelle. On pense à l’ouvrage collectif *Du rural à l’environnement* (Mathieu, Jollivet, 1989) et aux animateurs de la revue *Natures Sciences Sociétés*, en ayant aussi à l’esprit le développement du champ de l’aménagement du territoire. Pour les chercheurs de ce second versant, la référence à la « ville durable » « introduit, du fait même de la difficulté de sa mise en œuvre, une discontinuité dans les systèmes de connaissance » (Mathieu, Guermond, 2005 : 18).

Dans cette seconde posture, s'agissant des espaces urbains directement, on mentionnera les travaux de Cyria Émélianoff (2007) pour laquelle le DD représente un « tournant urbanistique », à travers une inversion des perspectives entre la charte d'Athènes de Le Corbusier et celle des villes européennes durables d'Aalborg : dans le premier cas, il s'agit d'un canevas générique à appliquer; alors que, dans le second, des solutions territoriales demandent à être spécifiées à chaque fois. Cette hypothèse selon laquelle le répertoire du DD urbain produit un « nouvel » urbanisme se fonde sur le raisonnement suivant : le DD est d'abord de nature procédurale et impacte les ressorts de légitimation de l'intervention publique jusqu'à prendre une place « obligée ». On rejoint ici l'hypothèse de l'« impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2002) de la démocratie participative rattaché à l'action urbaine en DD (Hamman, Blanc, 2009 : 153-180), parfois *via* la gouvernance locale. Un renouvellement des principes d'action en urbanisme s'opère alors suivant plusieurs auteurs. Un ouvrage collectif co-édité par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale en 2002 présente les nouveaux mots d'ordre de l'aménagement urbain comme étant « argumenter, délibérer et débattre » (Wachter *et al.*, 2002 : 195-199). François Ascher (2004 : 98) avance également l'attention croissante aux procédures en DD comme centrale dans les « nouveaux principes de l'urbanisme », en citant les retours réflexifs sur expériences, la place des jeux d'acteurs et des dynamiques transactionnelles davantage intégrées.

Dès lors, les deux entrées – continuité et discontinuité – coexistent dans les analyses de la « ville durable ». Parmi d'autres, la question du « verdissement » en témoigne. On peut y voir un effet performatif des énoncés en DD pour une réalité somme toute sectorielle et « classique » de l'urbanisme (des parcs et des squares urbains pour améliorer le « cadre de vie », où les décideurs se contentent d'adapter des pratiques antérieures) ou, au contraire, un processus d'évolution de l'espace urbain recomposant (en partie au moins) les interactions entre le spatial et le social. Par exemple, Christian Calenge (1997 : 13-15) soutient que l'introduction des trames vertes n'est pas simplement une nouvelle dénomination pour les espaces verts en ville, mais a des impacts sur les urbanités et les territoires, notamment en rassemblant les « pseudo-campagnes ».

Ceci conduit à s'interroger sur la signification du DD en tant qu'outil de légitimation lorsqu'il se diffuse d'un cadre macro vers des échelles urbaines localisées : le surplomb des grands principes peut devenir moins évident à mesure de leur territorialisation, alors même que leurs usages correspondent à un répertoire attendu comme légitimant par les élus. On peut alors questionner la production d'un récit.

La « ville durable » comme mise en récit

D'emblée, Marcel Jollivet (2001b : 115) a noté que le DD « ne peut prendre corps historiquement qu'à travers l'action et la réflexion sur l'action » et, par conséquent, qu'il se situe simultanément dans l'ordre de l'idéal et du réel. Les essais de théorisation produits en sciences sociales et en urbanisme qualifient le DD tantôt

d'*utopie* (performative), tantôt de (grand) *récit*. Les deux entrées se rejoignent autour de l'hypothèse d'une « nouveauté » de la durabilité comme paradigme, c'est-à-dire d'une discontinuité, par rapport au débat évoqué plus haut. Toutes deux posent aussi la question de l'opérationnalité et des usages de ce registre.

D'aucuns voient d'abord dans le répertoire de la « ville durable » la forme politique d'une « utopie concrète d'un deuxième type », pour reprendre les termes de Chris Younès (2004). « De même que dans le récit fondateur *Utopia* de Thomas More, c'est l'imagination d'autres possibles associée à la critique d'une réalité sociopolitique insoutenable qui oriente le projet d'établissements humains durables, mais avec un objectif d'inscription dans la réalité présente » (Younès, Marcillon, Rebois, 2007 : 160). Cette énonciation renvoie aux trois principes de solidarité, de précaution et de participation, qui sont autant de défis contenus dans la formulation-même de la tension/connexion entre développement et durable.

Différentes déclinaisons voisines peuvent être relevées. Par exemple, le terme d'« utopie réaliste » revient également pour qualifier, positivement, le DD comme un idéal permettant d'orienter l'action – c'est-à-dire comme idéologie politique positive, au sens d'Henri Lefebvre (1971). On peut citer l'ouvrage dirigé par Anne-Marie Ducroux en 2002, *Les nouveaux utopistes du développement durable*, rassemblant une diversité d'acteurs de la société civile et des chercheurs et dont la première partie, d'ouverture, s'intitule significativement « Une utopie réaliste » (2002 : 10). Plus récemment, le livre collectif édité par Josiane Stoessel-Ritz, Maurice Blanc et Nicole Mathieu (2012 : 9-16) part d'une interrogation du DD en termes d'« utopie mobilisatrice ». C'est aussi en empruntant une telle posture que Yannick Rumpala (2010) a montré en quoi le DD ne correspond pas seulement à un projet de changement (vers un développement qui serait plus durable), mais indissociablement aussi aux dispositifs de son pilotage suivant des technologies de régulation institutionnelle doublées d'un enrôlement de l'ensemble de la société – ce qu'il nomme « le gouvernement du changement total ».

Pour d'autres, la « ville durable » se lit initialement comme un nouveau méta-récit, au temps de la postmodernité – qui correspond justement à un éclatement et à une délégitimation des grands récits. Ceci a deux conséquences. D'une part, en termes de porteurs, les projets ne se limitent pas aux professionnels de la ville. Ils confrontent différents groupes d'acteurs, ce qui participe des processus de traduction locale. D'autre part, alors même que le répertoire du DD s'est diffusé en se revendiquant d'une dimension universalisante (Swyngedouw, 2007), la propriété de non-universalisme s'impose comme une nouvelle utopie urbaine, qui consiste à retrouver le « sens du local » au temps de la mondialisation (Choay, 2006).

La discussion concerne la portée de cette dimension innovatrice. Comment le DD se positionne-t-il entre continuité et rupture, que ce soit en termes de théories sociales ou urbanistiques ? Dans le premier cas, il s'agit de favoriser les conditions de possibilité d'un cadre de références renouvelé ou hybridé, tandis que, dans le second, le but est de susciter directement l'avènement d'un nouveau paradigme. Si

l'on en croit Jean-Paul Bozonnet (2007), le DD représente le dernier-né des grands récits de la modernité tardive, sous les traits de l'écologisme. Il contiendrait un projet social et politique global, mais serait largement indépendant des dégradations de l'environnement physique et des mobilisations qu'elles peuvent engendrer, et ne parviendrait pas à les enrayer. Suivant cette posture, le « durable », associé au développement, n'impose pas une pleine rupture avec les grands récits de la modernité, nonobstant l'endossement d'un discours du péril si l'homme ne prend pas conscience de ses responsabilités. Simultanément, cela invite, encore une fois, à ne pas en rester à l'examen d'exigences toutes théoriques. Le répertoire de la « ville durable » s'analyse à l'aune des projets susceptibles de l'incarner. À chaque fois, on peut questionner en quoi il y a « nouveauté », et non pas un énoncé politique de plus relatif à cet impératif de l'action publique que serait devenu le changement. Nicole Mathieu et Yves Guermond (2005 : 15) posent la question : « Ne s'agit-il donc pas d'un habillage des politiques non résolues sous les pseudo-habits neufs d'une prise de conscience mondiale, d'un recyclage des anciens objectifs et des pratiques politiques donnant l'illusion de la conciliation entre pauvreté, développement du libéralisme économique et préservation des ressources renouvelables et de la biodiversité » ?

Précisément, les constructions narratives fondant et accompagnant le DD urbain trouvent d'autant plus facilement écho qu'elles entrent en correspondance avec un mode de croissance économique soucieux des impacts écologiques (Dryzek, 1997). Cela permet des allers-retours avec le travail d'objectivation qui est celui du récit. Dans ce contexte, le projet urbain en DD produit un récit, en même temps qu'il participe de sa diffusion et l'« officialise », tout en jouant sur la construction d'une appartenance locale précisément parce que le lien social apparaît souvent fragilisé dans les grandes aires urbaines – la ville devient « incertaine », pour parler comme Bernard Francq (2003).

Conclusion

Les enjeux du développement durable urbain ne se situent pas à une seule échelle, qu'elle soit « micro » (le bâti, le quartier) ou « macro » (les questions planétaires), mais dans des interactions entre global et local où prennent place des savoirs territoriaux, notamment au niveau des villes (Hamman, 2011b). Le parcours conduit dans la littérature en sciences sociales montre que le répertoire du développement durable correspond, en fonction des acteurs qui s'en saisissent et des territoires en jeu, à une pluralité de signifiants en termes de contenus (en conjuguant diversement les trois piliers économique, environnemental et social) et de procédures (notamment en termes de démocratie et de gouvernance locales ou d'appel au citoyen actif). Plus encore, il fait aujourd'hui l'objet de plusieurs lignes d'énonciation composites et participe de la production de récits, lorsqu'on l'associe à la ville. Il y a là autant de mises en mots qui sont utilisées comme des énoncés performatifs par les décideurs

et autres experts en quête de principes de légitimité capables de produire du consensus – comment, par exemple, ne pas être favorable à un meilleur respect de l'environnement ? – sans s'éloigner des perceptions quotidiennes des habitants ; associer global et local, en quelque sorte, en termes pluriscalaires.

La dimension sociospatiale se révèle indispensable à la compréhension des enjeux de la « ville durable ». Elle complexifie les clivages usuels comme global/local ou cadres fonctionnels/institutionnels par une problématique pluri-échelles. Ce critère vaut aussi bien au sein d'une aire urbaine (les expérimentations et leurs extensions, en matière de transports en commun, de bâtiments à énergie positive, etc.) que dans le rapport aux principes mondiaux du développement durable (la propriété de non-fractalité). Parler de territorialisation du développement durable, c'est reconnaître la place opérationnelle du « local » en même temps que l'enjeu d'articulation des échelles entre elles, compte tenu des externalités inhérentes au phénomène urbain et des changements d'espace de pertinence des problématiques économiques, sociales comme environnementales, qui redéfinissent au moins partiellement l'agenda.

Cette configuration écarte toute vision statique : ce sont des processus *en train de se faire* qui se dégagent. *In fine*, ils se comprennent à deux niveaux. Repérer la consistance de la « ville durable » (sur quoi elle porte) implique d'examiner les modalités produites pour sa mise en œuvre (comment ces projets se font). Reconnaître l'importance prise par la dimension procédurale rompt avec les visions sectorielles les plus courantes qui sont fréquemment normatives ou descriptives (le verdissement, les transports, etc.).

Ceci permet d'analyser le développement durable autrement qu'en constatant un écart entre la théorie et les pratiques et en dénonçant un « effet vitrine », toute fondée que soit la critique. Sortir de schèmes simplificateurs nécessite de déconstruire la fausse évidence de l'impératif du développement durable. Ce répertoire est produit aussi, voire d'abord, comme un mode de légitimation par et pour certains acteurs et groupes sociaux, plus que d'autres, afin de susciter l'adhésion citoyenne ; c'est bien ce que traduisent ses déclinaisons territorialisées. Le « local » trouve aujourd'hui consistance dans des chaînages multiples et pluri-échelles qui associent à la fois des cadres d'intervention publique et de mobilisations collectives et différentes arènes territoriales et professionnelles qui participent des processus de régulation. À ce titre, la ville éclaire la question du développement durable à la fois parce qu'elle en est un lieu essentiel d'opérationnalisation et parce qu'elle en révèle, de ce fait, la complexité et les tensions, ainsi que les tentatives pour les dépasser.

Pour les décideurs, favoriser l'acceptation technique et sociale du développement durable renvoie à un enjeu de communication locale pour « faire passer le message » en même temps qu'une autocontrainte intégrée selon laquelle « il faut » se positionner sur une démarche de « ville durable ». Le processus de légitimation de l'action publique « durable » s'établit dans un rapport dialectique qui permet la construction même du problème et non simplement sa justification *a posteriori*.

Suivant Niklas Luhmann (1985), dans les sociétés contemporaines, le dissensus est toujours latent, non seulement dans les failles du consensus, mais aussi dans toutes les situations où celui-ci n'est pas expressément sollicité (de là ce que l'auteur nomme les « attentes d'attentes »). Cela permet de saisir que les transactions pratiques en développement durable urbain sont contraintes par des prises de conscience progressives et des formalisations relatives qui conduisent à définir des espaces d'accord et des lieux d'identification, ce qui est toujours un processus communicationnel et non uniquement un enjeu substantiel. Les politiques de développement durable urbain sont limitées par le niveau d'adhésion des habitants, qui n'intègrent pas forcément les motifs de certaines opérations (la densification du bâti, ou encore ne plus tondre certaines pelouses au titre de la biodiversité, que d'aucuns verront comme des friches urbaines à l'abandon...). Ceci suppose de savoir traiter de façon plus ou moins spécifique les espaces d'application de la politique locale. Ainsi voit-on dans la capacité d'anticipation des attentes un élément à la fois « de sécurité et d'adaptabilité » (Voyé, 1992 : 199), sans nécessairement passer par de la communication verbale explicite, c'est-à-dire en convenant aussi au « tact social » dont traite Niklas Luhmann (1985 : 27).

Dans ce contexte toujours mouvant (Hamman, 2012b), la « ville durable » se lit comme une catégorie d'action publique traduite en récit en même temps qu'en objet de connaissance. En cela, elle recouvre bien une question de communication, simultanément sur trois plans (qui en posent la complexité transversale) : *organisationnel*, par exemple, entre deux services d'une collectivité « à l'interne » (c'est le « DD de l'institution ») ; *territorial*, en liaison à des principes valant sur des cadres d'action plus larges (le « DD de la ville », dans le rapport global/local) ; et *temporel*, le processus d'accord transactionnel est facilité si on se situe dans une logique expérimentale qui n'entrave pas directement les routines des uns et des autres (la lecture d'un DD urbain « procédural » et non uniquement de ses contenus). Le risque peut alors être celui de la régression dans une « politique des petits gestes » (Deléage, 2012) alors que nous sommes désormais en période de « crise ».

Références

- Aguirre B. E., 2002, « "Sustainable Development" as Collective Surge », *Social Science Quarterly*, 1, vol. 83, pp. 101-118.
- Ascher F., 1998, *La République contre la ville. Essai sur l'avenir de la France urbaine*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.
- 2004, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.
- Barles S., 2002, « Le métabolisme urbain et la question écologique », *Annales de la recherche urbaine*, 92, pp. 143-150.
- Beck U., 1986, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. de l'allemand par L. Bernardi, Paris, Aubier, 2001.

- Blanc M., 1996, « Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée », *Annales de la recherche urbaine*, 68-69, pp. 98-106.
- 2009, « Gouvernance », pp. 207-257, in : Stébé J.-M., Marchal H., dirs, *Traité sur la ville*, Paris, Presses universitaires de France.
- Blondiaux L., Sintomer Y., 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, pp. 17-35.
- Boiral O., Croteau G., 2004, « Du développement durable à l'entreprise durable, ou l'effet Tour de Babel », pp. 259-281, in : Guay L. et al., dirs, *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Québec, Presses de l'université Laval.
- Boltanski L., 1982, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éd. de Minuit.
- Bozonnet J.-P., 2007, « Les métamorphoses du grand récit écologiste et son appropriation par la société civile », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 39, vol. 3, pp. 311-342.
- Calenge C., 1997, « De la nature de la ville », *Annales de la recherche urbaine*, 74, pp. 12-19.
- Callon M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, pp. 169-208.
- Camagni R., Gibelli M.-C., dirs, 1997, *Développement urbain durable. Quatre métropoles européennes*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube/Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.
- Casteigts M., 2008, « La gouvernance des risques dans les politiques locales de développement durable : le cas des Plans communaux de sauvegarde », pp. 161-189, in : Hamman P., dir., *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Choay Fr., 2006, *Pour une anthropologie de l'espace*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987, *Our Common Future*, s.l., Organisation des nations unies. Accès : http://conspect.nl/pdf/Our_Common_Future-Brundtland_Report_1987.pdf. Consulté le 18/12/13.
- Da Cunha A., Knoepfel P., Leresche J.-Ph., Nahrath S., dirs, 2005, *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Deléage J.-P., 2012, « La politique des petits gestes », *Écologie & Politique*, 44, pp. 5-10.
- Desjeux D., 2004, *Les sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Donzelot J., 2004, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, 303, vol. 3-4, pp. 14-39.
- Dormois R., 2006, « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes (1977-2001) », *Revue française de science politique*, 56, vol. 5, pp. 837-867.
- Dryzek J. S., 1997, « Environmentally Benign Growth: Sustainable Development », pp. 145-161, in : Dryzek J. S., éd., *The Politics of Earth. Environmental Discourses*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- Ducroux A.-M., dir., 2002, *Les nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Éd. Autrement.
- Émélianoff C., 2007, « La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe », *L'Information géographique*, 71, pp. 48-65.

- 2010, « Les Agendas 21 locaux », pp. 445-454, in : Zuideau B., dir., *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Émélianoff C., Stegassy R., dirs, 2010, *Les pionniers de la ville durable. Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, Paris, Éd. Autrement.
- Escourrou G., 1991, *Le climat et la ville*, Paris, Nathan.
- Françq B., 2003, *La ville incertaine. Politique urbaine et sujet personnel*, Louvain-la-Neuve/ Bruxelles, Éd. Academia/Bruylant.
- Geddes P., 1915, *Cities in Evolution*, London, Williams.
- Godard O., 1994, « Développement durable : paysage intellectuel », *Natures Sciences Sociétés*, 4, vol. 2, pp. 309-322.
- 1997, « Projets et recompositions par les échelles territoriales », *Pouvoirs locaux*, 34, pp. 34-38.
- Grafmeyer Y., Authier J.-Y., 2009, *Sociologie urbaine*, Paris, A. Colin.
- Guermond Y., 2006, « Repenser l'urbanisme par le développement durable ? », *Natures Sciences Sociétés*, 14, vol. 1, pp. 80-83.
- Hamman P., 2011a, « La "ville durable" comme produit transactionnel », *Espaces et Sociétés*, 147, pp. 25-40.
- 2011b, « Espaces et circulations des expertises territoriales », pp. 173-189, in : Bombenger P.-H., Christen G., Piquette É., dirs, *Connaissances expertes et savoirs territoriaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- 2012a, « Les expériences de "villes durables" nordiques en Europe : visibilité et invisibilité d'un "modèle" d'action publique », *Deshima. Revue d'histoire globale des pays du Nord*, 6, pp. 17-40.
- 2012b, *Sociologie urbaine et développement durable*, Bruxelles, De Boeck.
- 2013, « La mobilité dans la "ville durable" : la construction de l'"évidence" du tramway par des dynamiques transactionnelles », *Vertigo. La revue électronique en sciences de l'environnement*, 13, vol. 1. Accès : <http://vertigo.revues.org/13345>. Consulté le 18/12/13.
- Hamman P., Blanc C., 2009, *Sociologie du développement durable urbain. Projets et stratégies métropolitaines françaises*, Berne, P. Lang.
- Hamman P., Blanc C., Frank C., 2011, *La négociation dans les projets urbains de tramway. Éléments pour une sociologie de la « ville durable »*, Berne, P. Lang.
- Hamman P., Piquette É., coords, 2011, « Biodiversité et société : perspectives comparées à partir du Rhin supérieur », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, 43, vol. 4.
- Haughton G., 1997, « Developing Sustainable Urban Development Models », *Cities*, 14, vol. 4, pp. 189-195.
- Jollivet M., dir., 2001, *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier.
- K'Akumu O. A., 2007, « Sustain no City : An Ecological Conceptualization of Urban Development », *City*, 11, vol. 2, pp. 221-228.
- Laigle L., dir., 2009, *Vers des villes durables : trajectoires de quatre agglomérations européennes*, Paris, Plan urbanisme Construction architecture.

- Lascoumes P., 2005, « Le développement durable : vecteur d'innovations politiques ? », pp. 95-107, in : Smouts M.-C., dir., *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, A. Colin, 2008.
- Latouche S., 2003, « À bas le développement durable ! Vive la décroissance conviviale ! », pp. 19-26, in : Bernard M., Cheynet V., Clémentin B., dirs, *Objectif décroissance*, Paris, Éd. Parangon.
- Lefebvre H., 1971, « Engels et l'utopie », *Espaces et Sociétés*, 4, pp. 3-12.
- Leitch S., Davenport S., 2007, « Strategic Ambiguity as a Discourse Practice : The Role of Keywords in the Discourse on "Sustainable" Biotechnology », *Discourse Studies*, 9, vol. 1, pp. 43-61.
- Leresche J.-Ph., Nahrath S., 2011, « Changements d'échelles de l'action publique et développement urbain durable : entre fragmentation politique et intégration urbaine », pp. 321-341, in : Béal V., Gauthier M., Pinson G., dirs, *Le développement durable changera-t-il la ville ?*, Saint-Étienne, Presses de l'université de Saint-Étienne.
- Lévy J., 2009, « Mondialisation des villes », pp. 667-721, in : Stébé J.-M., Marchal H., dirs, *Traité sur la ville*, Paris, Presses universitaires de France.
- Levy A., Émelianoff C., 2011a, « Éditorial », *Espaces et Sociétés*, 147, pp. 7-23.
- coords, 2011b, « Quelle ville durable », *Espaces et Sociétés*, 147, pp. 7-153.
- Leyens S., De Heering A., dirs, 2010, *Stratégies de développement durable : développement, environnement ou justice sociale ?*, Namur, Presses universitaires de Namur.
- Luhmann N., 1985, *A Sociological Theory of Law*, Londres, Routledge/K. Paul.
- Lussault M., 2009, « Urbain mondialisé », pp. 723-771, in : Stébé J.-M., Marchal H., dirs, *Traité sur la ville*, Paris, Presses universitaires de France.
- Mathieu N., Guermond Y., dirs, 2005, *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Éd. Quae, 2011.
- Mathieu N., Jollivet M., dirs, 1989, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris, Éd. L'Harmattan/Association des régions de France.
- Mormont M., 1994, « Incertitudes et engagements. Les agriculteurs et l'environnement : une situation de transaction », pp. 209-234, in : Blanc M. et al., dirs, *Vie quotidienne et démocratie*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Morris D. J., 1982, *Self-Reliant Cities. Energy and the Transformation of Urban America*, San Francisco, Sierra Club Books.
- Morvan B., 2000, « Le développement durable : une utopie politiquement correcte », *Quaderni*, 41, pp. 91-107.
- Neveu É., 1994, *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien.
- O'Riordan T., 1996, « Democracy and the Sustainability Transition », pp. 140-156, in : Lafferty W. M., Meadowcroft J., eds, *Democracy and the environment. Problems and prospects*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Petit A., 2012, « Le développement durable comme pluralité normative », pp. 221-226, in : Stoessel-Ritz J., Blanc M., Mathieu N., dirs, *Développement durable, communautés et sociétés*, Berne, P. Lang.
- Rumpala Y., 2009, « Le développement durable comme reconstruction narrative d'un projet commun », pp. 39-65, in : Villalba B., dir, *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions*, Lille, Presses universitaires du Septentrion.

- Sachs I., 1981, *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse, Privat.
- Salles D., 2006, *Les défis de l'environnement. Démocratie et efficacité*, Paris, Éd. Syllepse.
- Stébé J.-M., Marchal H., 2009, *Traité sur la ville*, Paris, Presses universitaires de France.
- Stoessel-Ritz J., Blanc M., Mathieu N., dirs, 2012, *Développement durable, communautés et sociétés. Dynamiques socio-anthropologiques*, Berne, P. Lang.
- Swyngedouw E., 2007, « Impossible "Sustainability" and the Post-Political Condition », pp. 13-40, in : Gibbs D., Krueger R., eds, *The sustainable development paradox : Urban political economy in united states and Europe*, New York, Guilford Press.
- Theys J., 2000, « Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments », pp. 225-259, in : Wachter S. et al., dirs, *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube/ Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.
- 2001, « À la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs », pp. 269-279, in : Jollivet M., dir., *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Paris, Elsevier.
- 2002, « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, dossier 1. Accès : <http://developpementdurable.revues.org/1475>. Consulté le 18/12/13.
- Theys J., Émélianoff C., 2001, « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, 113, pp. 122-135.
- Voyé L., 1992, « Transaction et consensus supposé », pp. 194-213, in : Blanc M., dir., *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Wachter S. et al., dirs, 2002, *L'aménagement en 50 tendances*, La Tour d'Aigues, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale/Éd. de l'Aube.
- Waldvogel C., Glatron S., 2008, « L'information sur la qualité de l'air à Strasbourg au regard des représentations de ses habitants », pp. 219-240, in : Hamman P., dir., *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Wintz M., 2008, « La place de la nature dans le développement durable urbain », pp. 69-90, in : Hamman P., dir., *Penser le développement durable urbain : regards croisés*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Younès C., 2004, « L'âge deux de l'utopie », *Urbanisme*, 336, pp. 64-65.
- Younès C., Marcillon D., Rebois D., 2007, « Qualifier le développement durable. De l'utopie aux figures urbaines du projet », pp. 159-171, in : Tsiomis Y., dir., *Échelles et temporalités des projets urbains*, Paris, Plan urbanisme construction architecture/J.-M. Place.
- Zaccà E., 2002, *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Berne, P. Lang.
- Zuindeau B., 2000, « La "durabilité" : essai de positionnement épistémologique du concept », pp. 27-69, in : Zuindeau B., dir., *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- dir., 2010, *Développement durable et territoire*, nouvelle éd. originale, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.